



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

SEPTEMBRE 2021

PASSE SANITAIRE = PASSE SOCIAL :

une nouvelle violence contre le monde du travail et ses conquêtes sociales !

La loi sur le passe sanitaire constitue une nouvelle attaque d'ampleur contre le droit du travail et les conquêtes sociales. Elle donne aux employeurs publics et privés un pouvoir exorbitant sur les salariés : de la suspension du contrat de travail, de la rémunération au licenciement sans indemnités en passant par les atteintes à la vie privée et à la relégation de la médecine du travail. Cette loi est une nouvelle violence contre le monde du travail !

Le pouvoir macronien, alors qu'il continue sa politique de sape contre l'hôpital public (fermeture d'hôpitaux et suppressions de lits continuent) et les services publics en général, utilise la pandémie pour fragiliser encore plus le monde du travail en général et les plus précaires en particulier. L'hôpital est malade de la politique de MACRON et de ses prédécesseurs :

- 103 000 LITS SUPPRIMÉS en 25 ans.
- 7 400 lits supprimés en 2018/2019 1 800 d'ores et déjà en 2021.
- Fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon à Paris confirmée, idem à Clichy la Garenne. Fusion d'hôpitaux avec réduction d'effectifs et de lits à la clef comme dans les Hautes Pyrénées avec l'hôpital unique de Lanne (– 150 lits, – 200 emplois).
- Responsabilité du Ministère de la Santé pour les milliers de morts dans les EHPAD lors de la première vague au printemps 2020.
- 44 000 interventions d'ablations de cancer annulées selon l'Institut National du cancer.
- Le personnel soignant déserte l'hôpital parce que les conditions de travail se sont extrêmement dégradées ces dernières années, parce que les salaires (et le Ségur de la santé n'y change rien) restent inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE.
- 10 000 infirmières et aides-soignantes ont arrêté d'exercer en 2020 selon la fédération hospitalière de France.
- Ce qui met à mal l'hôpital aujourd'hui, c'est la politique de destruction du système de santé français poursuivi par Macron/ Castex/ Vèran en pleine pandémie !

Qui plus est, et en agissant de la sorte, ils démontrent, s'il en était encore besoin, à quel point ce régime verse dans l'autoritarisme, ignorant syndicats et corps intermédiaires, méprisant le parlement en l'utilisant comme une chambre d'enregistrement à sa botte ! De par le contenu et la logique de cette loi, la CGT appelle les salariés à se défendre collectivement et à porter le fer contre elle. Partout, dans les ateliers, les bureaux, les services, le débat et la mobilisation doivent s'organiser pour qu'en aucun cas cette attaque contre le droit du travail que constitue cette loi sur le passe sanitaire puisse être mise en œuvre, en imposant aux directions d'y renoncer !

ÉPAF

Après avoir annoncé en mars dernier la vente des 26 résidences gérées par l'association Éducation Plein Air Finances, le ministère a, malgré l'opposition unanime des fédérations syndicales, poursuivi selon la ligne qu'il s'est tracée.

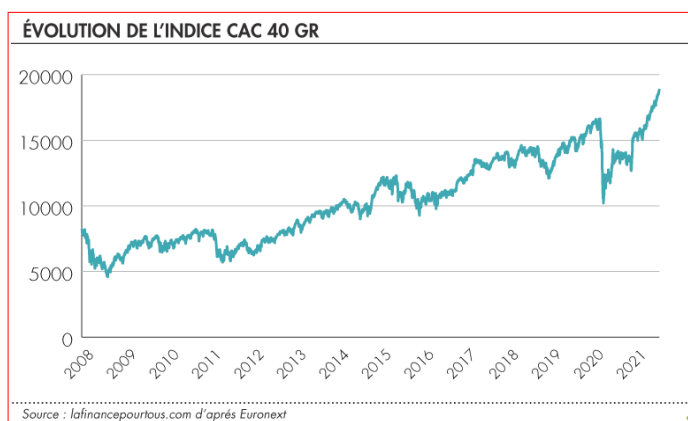


La CGT, en votant contre le projet lors du CTM (comité technique ministériel) du 21 mai, a réaffirmé son refus du démantèlement du parc et de l'externalisation de l'activité vacances-loisirs qui relève de l'action sociale ministérielle. La veille, l'intersyndicale avait remis à la secrétaire générale de Bercy la pétition « Action sociale en danger » qui a recueilli près de 15 000 signatures. En dernier lieu, lors du conseil de surveillance d'EPAF réuni le 4 juin, la CGT a rappelé son attachement à l'activité de l'association et assuré son soutien à ses personnels. En effet, outre le devenir de l'offre touristique, le projet du ministère pose la question du devenir des 150 salariés d'EPAF dans une opération qui pourrait se solder par un plan social.

Alors, EPAF ou plus d'EPAF ? Le Secrétariat Général prétexte l'état vieillissant des résidences et un manque d'attractivité sur le marché du tourisme. Or, c'est le même Secrétariat Général qui refuse de manière récurrente l'entretien et la modernisation qui incombe à tout propriétaire, qui ignore les signaux d'alarme du trésorier de l'association et des OS, et qui refuse de faire jouer aux délégations d'action sociale leur rôle en matière de communication. On le sait bien : Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! LA CGT EST CONSCIENTE DU BESOIN DE MODERNISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE, MAIS QUI NE JUSTIFIE EN RIEN LA LIQUIDATION D'ÉPAF. PORTEUSE D'AUTRES PROPOSITIONS, ELLE DÉPLORE UNE PARODIE DE DIALOGUE SOCIAL ET DEMANDE INSTAMMENT L'OUVERTURE D'UNE VÉRITABLE NÉGOCIATION.

Le CAC 40 ne connaît pas la crise

L'Observatoire des multinationales vient de publier son deuxième rapport. Le document indique qu'en dépit de cette chute des bénéfices due à la crise sanitaire, les entreprises du CAC 40 s'apprêtent à verser en 2021 plus de 51 milliards à leurs actionnaires, soit une hausse de près de 22 % par rapport à 2020 (42 Mds) ! VS Résultat des courses : les entreprises du CAC versent plus de dividendes qu'elles ne font de profit : 51 milliards d'euros de dividendes contre 37 milliards de bénéfice, soit 140 % des profits du CAC 40 distribués aux actionnaires ! CAC 1 – Garcimore 0 ! Comment c'est possible ? Une entreprise peut distribuer plus que ce qu'elle gagne ? Ben oui ! Enfin pas les PME, mais les entreprises du CAC 40, oui. Tu files tous tes bénéf' aux actionnaires et en plus tu tapes dans la trésorerie pour les rémunérer. Exemple de Total : l'an dernier, il a affiché une perte de 7,6 milliards, mais il verse un dividende de 7,2 milliards. Engie fait pareil. Et oui ! Maintenant avec le capitalisme financiarisé, il n'est plus question pour les entreprises de rémunérer le risque, mais il faut que ça crache du cash ! Et tout de suite, crise sanitaire ou pas ! En tête des actionnaires les plus présents dans les entreprises du CAC 40 : BlackRock ! Vous savez, le fonds d'investissement américain qui avait ses entrées à l'Élysée à peine Macron élu... BlackRock, il ne fait pas dans la finesse, il est juste présent au capital de la quasi-totalité des grandes entreprises françaises notamment de celles qui versent le plus de dividendes comme Total et Sanofi : 1,7 milliard de dividendes perçus en 2021 au titre de l'exercice 2020. Des aides publiques massives sans contreparties : Chômage partiel, Prêts garantis par l'État (PGE), reports, voire exonérations de cotisations sociales, plans sectoriels, un « plan de relance » avec la baisse des « impôts de production », la poursuite de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés... Ce qui permet aux entreprises de faire des bénéfices, distribuer des dividendes à foison et...licencier sans avoir de compte à rendre à L'État... CAC 2 – Garcimore 0 ! Rien que pour le CAC 40, ce sont plus de 60 000 emplois qui sont concernés par des annonces de suppressions, dont près de la moitié en France. Exemple : Orange a annoncé 7500 suppressions d'emplois alors que son chiffre d'affaires a augmenté de 0,08 % en 2020. Et il y a les paradis fiscaux ! Le CAC 40 les adore ! De nombreux groupes du CAC 40 qui se gavent d'aides publiques sont parmi les plus présents dans les paradis fiscaux. C'est juste environ 80 milliards d'euros de recettes par an de recettes fiscales en moins mais a priori, ça ne choque pas le gouvernement de soutenir ces groupes. Connivence ? CAC 3 – Garcimore 0 ! Exemple : Michelin, Danone, les banques et assurances en général... Bref, une gestion entièrement tournée vers la satisfaction des intérêts d'un petit nombre, des pouvoirs publics et des politiques publiques défaillants, des aides publiques sans contreparties, l'emploi réduit à une variable d'ajustement... Totalemment décontracté le CAC ! Cet article est un condensé mais pour les personnes que ça a interpellé vous pouvez télécharger le fameux rapport : https://multinationales.org/IMG/pdf/rapport_allobercy_2.pdf



UN AVENIR À LA FRANCE TÉLÉCOM ?

La loi de prétendue « transformation de la fonction publique » l'a rendu possible, et, bien sûr, la DDFiP de Vaucluse s'engouffre dans la brèche. Cette loi scélérate permet l'embauche de contractuels dans la fonction publique, sapant un des fondements de notre statut : le recrutement par concours. Ce sont donc douze « collègues » sous CDD de 1 ou 3 ans qui viendront au premier septembre s'ajouter à la dizaine d'apprentis, services civiques et autres « contrats courts ». Pas question de stigmatiser ces collègues, et la CGT sera présente pour les défendre et faire valoir leurs droits. Mais sur le principe, cette cohabitation soulève de nombreux problèmes. Les fonctionnaires ont des droits, mais aussi des obligations, en particulier sur le plan déontologique, dont les contractuels sont exclus. Qu'en sera-t-il de leur formation ? Auront-ils les mêmes règles de gestion que les titulaires (télétravail, horaires variables...) ? Pourront-ils être intégrés à la fin de leur contrat ? Autant de questions encore sans réponse et qui augurent d'une cohabitation difficile. La direction, la main sur le cœur, prétend soulager les services en difficulté en comblant les postes non pourvus. Mais d'une part, il s'agit surtout d'assurer la bonne réalisation du NRP avec des postes à jour avant création des SGC ou fusion (SPF). De plus, la DG autorise ce type de recrutements alors que de nombreux titulaires, toutes catégories confondues, n'ont pas obtenu le département au dernier mouvement de mutation. C'est une atteinte supplémentaire à la mobilité choisie à la DGFIP, mais aussi à la promotion puisque cela renforcera encore la difficulté à revenir dans le département suite à concours ou liste d'aptitude.



Oui à la vaccination, au progrès sanitaire et social !

Non à l'autoritarisme, à la remise en cause du droit du travail et des statuts !

Extrait du message du Directeur Général du 23 juillet aux agent·es des trésoreries hospitalières : « Les agents de la DGFIP affectés dans des trésoreries hospitalières situées dans l'enceinte d'un hôpital sont concernés par l'obligation vaccinale (sauf contre-indication médicale) ».

Pour la CGT Finances Publiques, il ne fait aucun doute que lutter contre la progression du COVID-19 nécessite une vaccination urgente et généralisée. La population doit donc pouvoir en bénéficier, et le plus rapidement possible. La CGT Finances Publiques condamne les propos odieux et intolérables qui évoquent l'apartheid ou font référence au port de l'étoile jaune. Elle ne se mêlera pas plus aux voix de l'extrême droite et des complottistes.

Libertés collectives et libertés individuelles sont indissociables. Mais tout au long de cette crise, la stratégie du président Macron et de son gouvernement a été un perpétuel cafouillage... Pas étonnant que la crise de confiance soit forte. Le caractère unilatéral et autoritaire des décisions d'Emmanuel Macron et de son gouvernement est inadmissible. Le texte porte atteinte au droit du travail et rajoute à la confusion avec une logistique sanitaire qui ne peut pas suivre.

Mettre en place des dispositions extrêmement structurantes et graves telles que suspension de fonctions, de contrats de travail, de rémunérations, rupture de CDD au bon vouloir de l'employeur... n'est pas acceptable. Qui plus est, les délais imposés ne sont pas raisonnables et des collègues peuvent se retrouver dans l'impossibilité de clore leur parcours vaccinal au 15 septembre, les mettant ainsi dans une situation gravissime.

Pour la CGT, il faut lever les brevets sur les vaccins, mettre en place un pôle public de santé capable de redonner au secteur de la santé les moyens de fonctionner, tant pour la politique vaccinale, que pour une politique d'embauche, de création de lits, et pour son réseau de proximité.

Pour la CGT Finances Publiques, au-delà de la dénonciation des mesures coercitives qui doivent être abrogées, la DG, avec les directions locales, doit tout mettre en œuvre pour éviter que des collègues, quelle que soit leur affectation, se retrouvent sanctionnés, suspendus et sans rémunération, voire pire pour des personnels éventuellement sous CDD.



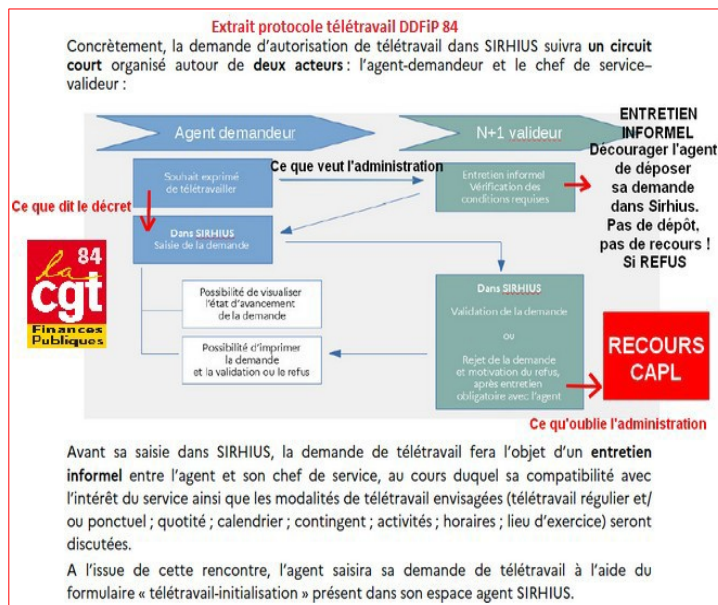
ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

CAVAILLON : Tout va bien...jusqu'à quand ?

Pour ceux qui l'ignorent, un problème d'humidité, provoquant des chutes d'éléments du toit, a contraint en juin dernier tous les collègues occupant l'étage de l'hôtel des finances (service impôt des particuliers et pôle de contrôle des revenus et du patrimoine) à quitter leurs bureaux. Jusque-là, rien à dire : principe de précaution, envoi d'experts pour analyser les dégâts et en trouver la cause, la direction a fait le job. Sauf que la situation est restée figée plus de trois semaines et il aura fallu l'intervention de la CGT à l'occasion du comité technique local du 16 juin et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 23 juillet pour qu'une délégation du CHSCT se rende sur place. Gérer les fuites, c'est bien, mais il y a aussi des gens qui sont concernés !

Refus de télétravail

En cas de refus de télétravail informel manifesté par votre chef de service, notamment lors de l'entretien, il est important pour vous de saisir votre demande dans Sirhius pour que votre chef de service formalise son refus, afin de bénéficier des voies de recours (recours hiérarchique et tenue d'une CAP Locale qui reste compétente sur ce sujet).



Vos droits

Covid : contaminations en milieu professionnel. En cas de contamination dans le milieu professionnel, une déclaration d'accident de service doit être faite par l'agent. On ne vous le dira pas forcément, mais c'est pourtant très important à savoir, les droits n'étant pas les mêmes qu'en cas d'arrêt maladie !



Cité administrative d'Avignon : ça densifie à fond !

Le préfet souhaite aller vite dans la réalisation de ce projet pharaonique (un milliard d'Euros en tout pour l'ensemble des sites concernés). Après des concertations avec les services qui paraissaient trop belles pour être vraies, la réalité s'impose brutalement : le budget élaboré par le cabinet mandaté par la DG doit être réduit de moitié pour entrer dans les clous. Au final, il y aura des aspects positifs (meilleurs bilans énergétique, espaces de travail rénovés, restaurant administratif mis à neuf...) mais il faudra bien faire entrer les 140 fonctionnaires supplémentaires prévus dans le projet. On note la promesse qu'il n'y aura pas de « flex-offices » et que le ratio de 12 m² par agent sera respecté, mais on jugera sur pièces. Quid des places de parking ?

Mauvaise blague

À la lecture d'Ulysse local, on s'était dit : « ça y est, ils ont compris, ils créent des emplois au lieu d'en supprimer ! ». Mais en fait, Élise, c'est juste le nom de la poubelle ! Les collègues d'Orange ont modérément apprécié la forme de cette annonce ! De plus, pourquoi Élise ? et pas Nathalie ou Michel ?...

Ambiance dém(l)ète...

Du jour au lendemain, sans information des représentants du personnel et sans test sur quelques services comme cela était prévu, la nouvelle application de caisse « DEMETER » a été mise en place après une simple réunion en visio des collègues concernés. Beaucoup de questions restent en suspens. Encore une application, qui au lieu d'alléger le travail des agents, le complexifie et va faire le jeu des buralistes.



À VENIR :

Journée d'action des retraités :

mardi 05/10/2021

Journée de mobilisation interprofessionnelle :

jeudi 14/10/2021